

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS le 13 septembre 2021 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2021, le 13 septembre à 20 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 7 septembre 2021 par Pierre-François BERNARD, Président du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Membres présents : AMIC Laëtitia, DEBRUILLE Catherine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, GIRET Emmanuelle, LECHINE Annette, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, REPECAUD Catherine, SANCEY Florence, SIMONIN Reine, SIRON-DREZET Alexandra

Membre absent excusé : BERNARD Pierre-François

Ordre du jour :

- Suite à donner aux actions de révision du code de la route (article dans l'Echo des Premiers Sapins, participation financière des familles)
- Préparation des colis de fin d'année pour les personnes âgées
- Actions de soutien à la parentalité (initiative EVS)
- Point de situation sur l'habitat inclusif des personnes âgées (visite Âge et Vie)
- Informations diverses

Madame Isabelle NICOD est nommée secrétaire pour ce Conseil d'Administration.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Suite à donner aux actions de révision du code de la route

A ce jour, 6 personnes sont inscrites, mais le groupe doit être constitué d'au moins 10 personnes pour que la formation puisse avoir lieu. Il est décidé de faire fonctionner toutes les connaissances des Premiers Sapins et de remettre un article dans l'Echo des Premiers Sapins de septembre 2021.

Madame Isabelle NICOD suit ce dossier et confirme l'organisation de cette action auprès de Monsieur VUEZ.

3/ Préparation des colis de fin d'année

Le groupe en charge de ce dossier s'est déjà réuni pour commencer les démarches de recherche de produits, les plus locaux possible. Le Conseil d'Administration valide les noms des producteurs locaux contactés : Comme à la Maison, Cyril TROUF, Michel MOUROT, confiture d'Arc sous Cicon. Le prix du colis sera peut-être légèrement plus élevé (environ 35 €).

Un contact est pris avec les enseignants de l'école qui confectionneraient les emballages (démarche appréciée de tous en 2020).

Le secrétariat remettra les listes de personnes âgées à jour pour :

- Les personnes de 65 à 85 ans, par village ;
- Les personnes de plus de 85 ans, par village : prévoir 60 colis.

4/ Actions de soutien à la parentalité

Madame Annick GIRARD reprend le compte-rendu de la rencontre du 31 août 2021 entre la crèche, le périscolaire, l'EVS et le CCAS.

Il a été décidé de solliciter le soutien d'une association « Tinternet » qui propose l'animation d'ateliers pour aborder la question des pratiques liées au numérique dans les familles, notamment le temps d'exposition aux écrans, l'impact sur la santé et la protection des données personnelles.

Une nouvelle réunion aura lieu le lundi 20 septembre 2021. Mesdames Annick GIRARD, Isabelle NICOD et Emmanuelle GIRET y participeront.

5/ Point de situation sur l'habitat inclusif

Suite à notre dernière réunion du CCAS, les démarches ont été suspendues durant l'été 2021.

Fin août 2021, la Mairie a été démarchée par la Société « Âge et Vie » parce que notre commune répond à trois critères pour implanter ce type de structure :

- Un nombre d'habitants supérieur à 1 500 ;
- La présence d'une maison médicale sur le territoire ;
- La vente possible d'un terrain d'une surface minimale de 30 ares.

Une présentation et une visite d'une structure semblable par quelques conseillers municipaux font apparaître les éléments suivants :

- Âge et Vie a un savoir-faire reconnu pour monter le projet et le gérer (création de 6 emplois sur la commune) ;
- L'habitat, obligatoirement propriété d'Âge et Vie, est disposé de manière à « accoler » deux maisons de 8 chambres de 30 m² environ, avec deux salles communes ;
- Répond à la demande de personnes âgées entre GR2 et GR3 : structure non médicalisée ;
- Le coût pour la personne âgée est de 1 700 € (déduction faite de l'AL, de l'APA, du crédit d'impôt).

Les membres du Conseil d'Administration échangent sur les avantages et les inconvénients de cette proposition et la valident en se questionnant sur la réalité du prix restant à charge de la personne âgée. Les renseignements pris par Madame Annick GIRARD confirment le montant avancé par Âge et Vie de 1 700 €.

Madame Annick GIRARD apporte une information complémentaire sur le fait que la commune est prête à poser une option avec la structure Âge et Vie, ce qui permettrait de s'engager dans le projet.

La question est posée quant au remplacement ou à la complémentarité avec du projet initial « habitat des personnes âgées ». Un débat s'engage sur la nécessité de disposer de petits appartements pour personnes âgées valides. Madame Annick GIRARD rapportera ce questionnement en Conseil Municipal.

6/ Informations diverses

Madame Lina KOVACIC, animatrice du contrat local de santé, souhaite savoir si la commune des Premiers Sapins a des projets d'actions dans le cadre d'Octobre Rose. L'échéance étant proche, il est décidé de ne pas engager d'action pour cette année 2021 au titre du CCAS, mais l'Association Chas'ensemble propose une marche le 22 octobre au profit d'octobre rose.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 10 novembre 2021 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 30.

La Vice-Présidente,
Annick GIRARD

